

Cfdt:

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS REDÉPLOIEMENT DIPA À LA UNE

Vingt-deuxième round des réunions sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19.

Nous profitons de cette publication pour adresser un message de soutien fraternel à nos collègues de Saint-Aybert qui ont la semaine dernière, à l'occasion d'une poursuite à vue, dû subir les coups, les insultes et les crachats d'un individu qui a finalement été remis aux services de police. Une partie d'entre eux a été mise en septaine.

ETAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Il y avait 686 cas cumulés de Covid à la date du 4 février et ce depuis le 26 octobre 2020. Se sont ajoutés 72 cas de plus en 15 jours. Cette augmentation est préoccupante, et plus que jamais la prudence est de rigueur.

Pour ceux qui aurait zappé l'information, la période d'isolement en cas de contamination passe de 7 à 10 jours, elle reste de 7 jours pour les cas contact.

REDÉPLOIEMENT DIPA

Il n'y aura pas de mobilité contrainte. C'est une satisfaction car c'était une revendication cruciale. En conséquence, les agents qui exercent dans un terminal fermé (T1, T3, T2C) et qui n'ont pas fait de vœux de redéploiement, seront redéployés au sein de la DIPA. Là aussi, une enquête pour recevoir leurs vœux sera faite.

La clôture des inscriptions est intervenue mercredi dernier. 163 agents ont fait des vœux. Comme nous le demandions et afin de maximiser les mobilités, la Direction Générale a augmenté le nombre de postes sur certaines résidences (Calais et Nantes).

Les agents ont été classés en fonction de leur nombre de points mutation. Ont été étudiées par ordre de priorité : les demandes des agents des terminaux fermés, puis celles des agents des terminaux qui restent ouverts et enfin celles des agents déjà redéployés. En conséquence, tous les agents des terminaux fermés auront une affectation.

Pour les agents qui ont formulé des vœux et qui n'ont pas eu satisfaction, la CFDT a demandé la possibilité de faire un second tour.

La DG s'y refuse !!!

Les résultats seront publiés mardi, jour d'un groupe de travail au sein de la DIPA et c'est aussi ce jour-là que sera précisé le planning de ce déploiement (début de mission le 1er avril, pour 3 mois renouvelable).



Retrouvez les réponses à vos questions les plus fréquentes dans notre FAQ

www.cfdt.fr/covid19-faq

Face à la crise Covid-19, on vous répond [@cfdtfinances](https://twitter.com/cfdtfinances)

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

AFFECTATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES

La date des choix des postes a été décalée au 16 avril (date de fin de formation) au lieu du 30 mars. Cela laisse seulement 2 semaines aux contrôleurs stagiaires pour trouver un logement, délai extrêmement court au vu de la situation sanitaire (moins de logements, visites plus difficiles, etc..). Cette stratégie n'anticipe pas un futur reconfinement qui est toujours possible.

La CFDT demande de revoir cette date butoir.

Réponse DG : La Direction Générale octroie une semaine supplémentaire en décalant au 10 mai la date pour rejoindre l'affectation.

PAIE DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES OUTRE-MER

La CFDT attire l'attention de la Direction générale sur la paie des stagiaires se trouvant en Outre-Mer. Leurs salaires sont majorés en raison de la vie chère. Lorsqu'ils intègrent la Rochelle, ces indemnités ne sont logiquement plus perçues.

Cependant, pour les mois de décembre et début janvier durant lesquels ils étaient en distanciel, ils ne les ont pas touchés alors qu'ils continuaient de subir le prix des loyers et des courses plus élevés que ceux pratiqués en France hexagonale.

Ce sera de nouveau le cas pour le mois de février et cela jusqu'à la fin du stage.

Le non-paiement de ces indemnités pourrait entraîner des difficultés financières graves. La CFDT demande donc la prise en compte de cette particularité et la mise en paiement des salaires majorés avec effet rétroactif.

Réponse DG :

Il a été décidé de verser la sur-rémunération relative à l'Outre-Mer aux agents des départements d'Outre-Mer (DOM) et des collectivités d'Outre-Mer (COM) qui sont repartis chez eux pour suivre la formation à distance.

Cette sur-rémunération sera installée, moyennant les nécessaires dispositions techniques à mettre en œuvre en lien avec le CSRH, dès leur retour sur leur territoire d'origine.

SITUATION SANITAIRE À MAYOTTE

De nombreux cas positifs se sont dernièrement déclarés. L'ensemble des douaniers qui le souhaitent seront prochainement prioritaires pour la vaccination. Ce dispositif sera piloté par la préfecture.

MONITEUR DE TIR, TPCI, SERVICE FP, DNRFP : LES CHARGES DE TRAVAIL EXPLOSENT

La fermeture des écoles a renvoyé en région une partie de la responsabilité de la formation (habilitation PSA, TPCI...). Voilà une occasion supplémentaire de saluer le travail et l'engagement de tous nos formateurs et des services supports. Il faudra donc que l'Administration ne les oublie pas le moment voulu et pourquoi pas revoir à la hausse les primes de formation.

CAMPAGNE DE NOTATION

La campagne de notation va s'ouvrir après quasiment 1 an de crise Covid. Quelles consignes vont-elles être données au manager ? Il y a en jeu la vie administrative des agents (poste à profil, promotion ...).

Nous demandons à la Directrice Générale d'inciter les évaluateurs à être particulièrement compréhensifs et nous serons dans les mois à venir particulièrement attentifs à l'attention qui sera portée à cette revendication.

Pour la CFDT, la notation 2020 doit être neutralisée.

ANNULATION DES ORAUX, ET PRONONCÉ DES RÉSULTATS DES EXA PRO CP ET C EN B

A ce stade, aucune réponse de l'Administration aux recours hiérarchiques ou gracieux faits par les agents. Qu'en est-il ? De même, la liste des résultats définitifs, avec 3 reçus en moins faute d'avoir satisfait aux contraintes statutaires, ne nous est pas parvenue. Peut-on l'avoir ?

Réponse DG : Les services de RH2 sont aujourd'hui en train de rédiger les réponses aux recours gracieux. Par contre, la Direction Générale nous informe qu'elle ne mettra pas à jour la liste des résultats ! Cette pièce était importante pour les futurs recours mais avec ou sans, ils se poursuivront.

CONTACT, MAIS PAS "CAS CONTACT" !

Au BC Brexit de Dunkerque, les agents ont appris qu'un de leur collègue était faiblement positif au test du covid 19. Après consultation du médecin de prévention, celui-ci a considéré qu'il n'y avait aucun cas contact mais a cependant demandé la désinfection du bureau par une société de nettoyage !

Rappelons que les collègues, faute de surface suffisante, travaillent dans la plus grande promiscuité. Deux seules analyses possibles s'imposent à nous : ou on est trop C.. pour comprendre ou on nous prend pour des C..

Réponse DG : La Direction Générale s'en remet à la décision du médecin de prévention qui faute d'explication demeure pour nous incompréhensible.

TÉLÉTRAVAIL ÇA COINCE AU SND2R

La direction du SND2R semble farouchement opposée au télétravail prétextant que c'est un service nouveau, peu expérimenté et que le télétravail nuirait à l'efficacité du travail rendu. Elle accorde 1 jour de télétravail mais pas à tous les agents. Certains (superviseurs et interface) n'ont pas le droit de télétravailler.

Compte-tenu du contexte sanitaire, des agents souhaitent télétravailler au minimum 2 jours. Il s'agit là, tout simplement, de l'application des consignes gouvernementales. Notons que la Moselle est l'un des départements les plus touchés par le COVID, la deuxième ville de France la plus contaminée s'y trouvant. Que ferait la direction si plusieurs cas se déclaraient et que les agents étaient placés en maladie. Le service fermerait purement et simplement.

La Direction Générale doit forcer la main des unités frileuses dans le domaine.

Réponse DG : Des instructions ont été données, les collègues qui le souhaitent ont désormais accès à 2 jours de télétravail.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE, CLIQUEZ ICI



Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée la semaine prochaine.

**NOUS SOUHAITONS UN BON
RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES
TOUCHÉS PAR LA COVID 19
ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.**

